



N° d'épreuve FFM ----- 786
Moto-Club ----- CAHORS TRIAL CLUB
N° d'affiliation ----- C1501
Date ----- 21 Avril 2018
Lieu ----- Domaine D'auzole
Organisateur technique ----- Gilles ALGAY
E-mail ----- moto@auzole.com
Téléphone ----- 05.65.30.00.77



REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : Trophée de France Enduro Kid Epreuve hors trophée de France

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	PAGES Kevin	Licence : 202850
Président du Jury ou Arbitre* -----	L'HERMET Daniel	Licence :
Membre du Jury -----	BOISSONNADE Charly	Licence : 4289
Membre du Jury -----	GAUBERT Jean-François	Licence : 230962
Commissaire technique responsable -----	MIVELAZ GUY	Licence : 235860
Responsable du chronométrage -----	FFM	Licence :

Article 3 Catégories et Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

Poussins

Age ----- de 7 à 10 ans
Cylindrée ----- 65cc 2T maximum
Spéciales ----- 4 spéciales maximum
Temps de liaison ----- 30 min maximum
Temps de pause² ----- 45 min

Minimes

Age¹ ----- de 12 à 13 ans
Cylindrée ----- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
Spéciales ----- 5 spéciales maximum
Temps de liaison ----- 30 min maximum
Temps de pause² ----- 45 min

Espoirs

Age¹ ----- de 13 à 16 ans
Cylindrée ----- 125cc 2T ou 150cc 4T maximum
Spéciales ----- 6 spéciales maximum
Temps de liaison ----- 60 min maximum
Temps de pause² ----- 30 min

Benjamins

Age¹ ----- de 9 à 11 ans
Cylindrée ----- 85cc 2T maximum
Spéciales ----- 4 spéciales maximum
Temps de liaison ----- 30 min maximum
Temps de pause² ----- 45 min

Cadets

Age¹ ----- de 14 à 15 ans
Cylindrée ----- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
Spéciales ----- 5 spéciales maximum
Temps de liaison ----- 60 min maximum
Temps de pause² ----- 30 min

Les catégories suivantes peuvent participer dans le cadre des épreuves d'enduro kid :

Elite

Pilotes âgés de 17 ans en 125cc 2T ou 150cc 4T.

Minikids

Sous forme de démonstration éducative uniquement.
Pilotes âgés de 6 à 8 ans.

Féminines

Catégorie réservée aux pilotes Féminines.

¹ les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1er janvier 2018
² temps de pause observé entre la fin de la spéciale et le départ pour la liaison suivante



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation

NON OUI : 60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable medical : **Docteur Marie-Pierre CASCARO**

Nombre de secouristes : **2**

Nombre d'ambulance(s) : **1**

Hôpital le plus proche : **CAHORS (46)**

Temps de trajet (en min) : **10Mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Adresse : **Domaine Auzole 46090 St Pierre Lafeuille**

Nombre de participants : **180**

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçons de liaison : **1**

Longueur de la boucle : **16**

Nombre de spéciale(s) : **1**

Longueur de la spéciale : **6**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **19/02/2018**

Visa de la Ligue

Date : **18/02/2018**

Visa de la FFM

Date : **26/02/2018**

Numéro : **18/0168**

Cahors Trial Club
BP 93
Siège social : Bar Le Conti
Pl. de Gaulle - 46002 CAHORS Cedex 8
Numéro Club CT501 - LMR : 18

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
Commission Enduro / Endurance
LE PRESIDENT
Thomas ANGELES



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

RECU le

19 FEV. 2018

L'organisation de l'épreuve est assurée par le CAHORS TRIAL CLUB et le DOMAINE D'AUZOLE.

CAHORS TRIAL CLUB :

Président : Didier VALADE
Vice-présidents Jean Jacques LOBRY
Trésorier : Daniel BONNEFONT
Secrétaire Jeanne BONNEFONT

Organisation technique :

DOMAINE D'AUZOLE :

SOPHIE SALGAN : Directrice
Gilles ALGAY: Responsable de l'activité moto (Brevet d'état éducateur moto)
Alexis BACH : C.Q.P. Initiateur moto.

Adresse :

DOMAINE D'AUZOLE
46090 SAINT PIERRE LAFEUILLE
Tel. : 05.65.30.00.77
moto@auzole.com

Sécurité et médicalisation :

SDIS du LOT

Officiels :

Directeur de Course :

Kevin PAGES : licence N° 202850

Président du Jury :

Daniel LHERMET

Membre du jury :

Jean François GAUBERT licence N° 049483

Membre du jury :

Charly BOISSONNADE licence N° 004289

Commissaire technique :

Guy MIVELAZ

Responsable chronométrage :

FFM

Programme :

Samedi 21 AVRIL :

- Vérifications administratives et techniques de 7h30 à 9h30
- Départ du 1^{er} concurrent à 10h00
- Briefing à 9 h 40

HEURE DU 1ER GROUPE DE PILOTE									
DEPART	SP1	CH1	SP2	CH2	SP3	CH3	SP4	CH 4	ARRIVEE
10H00	10H 45	11H30	12H15	13H00	13H40	14H30	15H15	16 H00	16 H 30

En fonction des catégories, ils feront 2,3 ou 4 tours et une spéciale de plus dans le CH 4 ou il n'y a pas de liaison.

